



Etaient présents : Les délégués ou représentants de l'ensemble des communes adhérentes.

Mesdames les Maires de Marcieu et Saint-Arey

M. le Maire de Cognet

R. Pellat-Finet, Président d'honneur

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur JULIEN Gérard, plus âgé des membres présents, qui, après avoir souhaité bienvenue au comité a précisé que les délibérations des Conseils Municipaux des communes adhérentes nommant leurs représentants pour siéger au comité syndical ont toutes été reçues au siège.

Le Président a ainsi déclaré installés dans leurs fonctions de délégués :

Commune de Monteynard :

M. ARRIGHINO Vincent
M. PASSELANDE Richard

Commune de La Motte Saint Martin :

M. CLOT Ollivier
M. MOREL Roger

Commune de Marcieu :

M. BERTRAND Renaud
M. LACOMBE Pierre

Commune de Mayres-Savel :

M. BRUGNERA Jean-Michel
M. MIARD Guy

Commune de Saint-Arey :

M. GLUSZYK Bernard
M. JULIEN Gérard

Commune de Cognet :

Mme FALQUET Claudine
M. SIBILLE Roger

Commune d'Avignonet :

M. BESSON Alain
M. LEJEUNE Joël

Commune de Sinard :

Mme GIROUD Colette
M. VIBOUX Nicolas

Commune de Treffort :

M. BONENFANT Pierrick
M. PAQUET Jérôme

Commune de Roissard :

M. MALEVAL Laurent
M. MAURICE-BLANC Thierry

ELECTION DU BUREAU SYNDICAL

Le Président a procédé ensuite à l'élection du Président.

Monsieur MALEVAL Laurent, délégué de Roissard, a fait acte de candidature au poste de Président et s'est présenté au comité.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne installée à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

◆ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
◆ A déduire : bulletin(s) blanc (s)	6
◆ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	13
◆ Majorité absolue	8
◆ A obtenu : Monsieur MALEVAL Laurent : treize voix (13)	

Laurent MALEVAL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT – Premier tour de scrutin

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur MALEVAL Laurent, élu Président, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Monsieur BONENFANT Pierrick, délégué de la commune de Treffort a fait acte de candidature et s'est présenté au comité.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

◆ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
◆ A déduire : bulletin blanc	1
◆ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	18
◆ Majorité absolue	10
◆ A obtenu : Monsieur BONENFANT Pierrick : dix-huit voix	18

Pierrick BONENFANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT – Premier tour de scrutin

Monsieur BRUGNERA Jean-Michel, délégué de la commune de Mayres-Savel, a fait acte de candidature et s'est présenté au comité.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

◆ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
◆ A déduire : bulletin blanc	12
◆ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	7
◆ Majorité absolue	5
◆ A obtenu : Monsieur BRUGNERA Jean-Michel, sept voix	7

.../...

Jean-Michel BRUGNERA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT – Premier tour de scrutin

Monsieur PASSELANDE Richard, délégué de la commune de Monteynard, a fait acte de candidature et s'est présenté au comité.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

◆ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
◆ A déduire : bulletin blanc	5
◆ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
◆ Majorité absolue	8
◆ A obtenu : Monsieur PASSELANDE Richard : quatorze voix (14)	

Richard PASSELANDE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Après une ovation à l'ensemble du bureau nouvellement élu, le Président informe le comité que lors d'une prochaine AG, l'ouverture du bureau à des délégués sera évoquée.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES LANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE A SAVEL

Le Président, assisté de Jean-Michel Brugnera et Richard Passelande, a présenté l'appel d'offres lancé pour la construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Savel.

Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) (24.5 %), du Département (50 %) et de la Région (5.50 %). La dépense avait alors été estimée honoraires inclus à 697.000 €. Or, après dépouillement et analyse des offres, la dépense (honoraires inclus) s'élève à 912.000 €.

Le bureau précédent avait aussitôt pris contact avec la Préfecture et le Département pour savoir si le montant subventionnable pouvait être revu à la hausse. Possible pour l'Etat car l'arrêté attributif n'a pas été signé et le plafond de dépenses ne doit pas être supérieur à 1 million d'euros.

Le bureau avait aussi contacté le Département et la réponse initiale semblait aller dans le même sens que la Préfecture.

Le comité syndical, après échange, décide d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux sous la condition expresse de l'assurance d'obtenir les financements complémentaires nécessaires.

Est évoqué également le problème du système d'assainissement du futur bâtiment qui a été validé dans le cadre du permis d'aménager par un procédé autonome de cuves qui devront être vidangées régulièrement. Depuis le permis de construire, l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets pour favoriser la reprise des investissements liés à l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques. M. Trautmann (interlocuteur de l'Agence) a été contacté pour lui soumettre la réalisation d'un assainissement collectif de la plage (le futur bâtiment, les toilettes publiques, la Mira et le camping).

.../...

Un tel projet doit impérativement être porté par la Mairie de Mayres-Savel qui seule détient la compétence assainissement.

Le projet ne peut faire l'objet de subventions qu'à condition que les tarifs appliqués aux abonnés répondent aux montants imposés par l'Agence et le Département. En sa qualité de Maire, Jean-Michel Brugnera, se dit persuadé que son Conseil Municipal s'opposera à une augmentation de tarifs.

Depuis l'AG, une réunion a eu lieu mardi après-midi sur site avec un bureau d'études spécialisé en assainissement, rencontre qui peut se résumer ainsi :

- L'assainissement autonome prévu pour le Môle est conforme à la réglementation en vigueur mais il reste une inconnue sur le coût annuel d'entretien (nombre de vidanges de fosses, coût unitaire).
- L'exploitant du camping a engagé une étude pour remplacer la station d'épuration (obsolète aujourd'hui) et s'oriente vers un assainissement autonome. Pour info, les installations autonomes ne font l'objet d'aucune aide publique et sont exonérées de la redevance assainissement.
- La Mairie de Mayres-Savel est à l'instant T contre une augmentation mais il est nécessaire d'engager une réflexion d'autant que si la Communauté de Communes prend comme prévu en 2026 la compétence eau et assainissement, le tarif sera uniforme sur l'ensemble du territoire et se traduira par une augmentation à Mayres-Savel.
- Si la Mairie de Mayres-Savel consent à porter le projet de construction, une station d'épuration commune au camping, au futur bâtiment et aux toilettes publiques est à étudier.
- Le financement de l'ouvrage sur la part hors subventions pourrait être réparti entre le syndicat et l'exploitant du camping, selon les besoins de chacun.
- Le bureau d'études présent doit adresser au Sivom un compte-rendu de la visite d'hier, document qui sera présenté au comité.

QUESTIONS DIVERSES

Les points suivants ont été évoqués et seront traités lors de prochains comités : parking pour les titulaires d'une place au ponton de Savel, problème de stationnements intempestifs sur la RD accédant à la plage de Savel.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 21 h